

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2915

présenté par

M. Gillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	200 000 000
Conditions de vie outre-mer	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de doubler la ligne budgétaire unique consacrée au logement dans les Outre-mer.

La problématique du logement dans les Outre-mer est loin d'être nouvelle. Il est temps de passer à un véritable plan logement dans les Outre-mer et de sortir d'une logique de saupoudrage de crédits qui ne change rien à la situation dramatique.

L'action dédiée au logement voit ses crédits diminuer pour 2025 de -10,93% en AE (259,954M€) et -5% en CP (184,132M€). La LBU atteignait 275 millions d'euros en AE en 2010, les dernières insuffisantes augmentations sont balayées d'un revers de manche par ce budget qui propose de la faire redescendre à 260 millions ! C'est inacceptable.

Le bleu budgétaire précise pourtant bien que l'indicateur d'attente pour l'attribution d'un logement social se dégrade (la cible passe de 13 à 14 mois en 2025) et que la demande de logement augmente : le nombre de demandes "actives" entre 2021 et 2023 est passé de 24 802 à 31 475 à La Réunion, de 9 480 à 11 114 à la Martinique par exemple.

Un nouveau plan logement Outre-mer 2024-2027 est en cours d'élaboration, sans qu'il n'y ait eu de bilan du PLOM 2019-2023. Le déséquilibre entre l'offre et la demande de logement social caractérise toujours la situation ultramarine et 16% du parc y est insalubre. Rappelons que 80% des ménages des DROM sont éligibles au logement social, mais seulement 15% en bénéficient.

Selon les chiffres 2024 de l'Union sociale pour l'habitat, le besoin de logements est de 110 000 dans l'ensemble des Outre-mer. Le PLOM 2019-2022, a permis de livrer seulement 8 000 logements sociaux par an dans les DROM, alors qu'il s'était fixé un objectif de 10 000 et que la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer portait cet objectif à 15 000 logements par an. Dans son rapport 2024 la Fondation Abbé Pierre dénonce de nouveau l'habitat indigne et informel dans les Outre-mer et le rapport rappelle que 3 ultramarins sur 10 sont mal logés.

Nous proposons donc de doubler les crédits de la LBU afin d'avoir une politique ambitieuse en termes de moyens. A côté, il faudra une politique ambitieuse de concrétisation de ces moyens, qui passera par un renforcement de l'ingénierie dans les collectivités ultra-marines.

Cet amendement vise donc à prélever 200 millions d'euros d'AE et de CP sur l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi outre-mer », pour abonder l'action 01-Logement du programme 123-Conditions de vie Outre-mer. Nous appelons cependant le Gouvernement à lever le gage.